

DIRECTORATE OF LEGAL ADVICE
AND PUBLIC INTERNATIONAL LAW

PUBLIC INTERNATIONAL LAW
AND TREATY OFFICE DIVISION

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

% & ' ' ()
\$*

!" # \$

_____ + ! ,

_____) 0 & ! /0, / (' " 2¹ .

3 4 \$

5 & 2 & ,
&

5 & 2 & / (~~+~~ ! ,

% 3 4 \$ % 5 ! ,
5 / 1

4 & , 0 0 6 &/)

) 2 , , / ") 0 ") " - " 7 " . 1 "
4 6 8 0 " 9 0 & /, 0 # 3) 5





3 3 4 \$

!! " " " " # "
0 & ! " " !" (' 2
" \$% &

!! " " " "
! ! " " " "
(! ; ! " ; !" (<

=====

% 0 5
%? 5?

\$) !

! "#\$ %
! "#\$& ' "#\$ %

5 && 0 & 1 ! & & , 0)
/! , 31 !)& 2 2*) 2

) 0 ! 7 !0 , & + ! , 0 , 2 1 ! !%) &
0 " 0 , 2 1& ! 0 / &
) /0, / 1 . , 0 0 2 @
) /0, / 1 . after the "amen
Conventio7n"!0 ,, & + ! , ! 0 5 < . !) ,
/ 2 /! , 31 ! & 2*) 22 (hereaft e)MCAe) " 6 n
\$' 2 A

) 0 ! " / " , 0 0)
0, 0 1 0 ! ! & ' 2 &
1 6 , 0 0) & 0 @ 2" 6
2 & 6 ! & 0, 0 0) 0 ! ' 1 2 & &
& 2A &

) 0 ! / & , 0 0) 0 2 6 ,
, 2 ! , 0 0) && & 0,

1 0& & , , 2 2 2 < 0 0 & , 0 0)
&& 0 " B " 0 0 ! <& 6 0) 6 2 , 0 0
& 1 ! 2 2 0 0, & 6 !'2 A & &

/ C 6 0! ! 1 ! @ 2 , 0 0) 6 0
0 / & , 0 0)) .0// &) , 6 @ 2 6
1 0 ! 1 & 0 & , 0 0) & @
0 ! 0 & & A

D & , C 6 0! ! " & " 6 @ 2 , 0 0) 6 0
& , 0 / 1 & 0) , 0 0))// 1 ! @ 2 6 0
@ 0 ! 0 & && 0 & A , 0 0
) & , ! 2 & < 0)) % 0 0 / & , 0 0
) ! 0))// ! 0 2 , & .)//") 0 !
! ! 1 & ! < 0 0 6 0 & " 1 A 0
7 !0 , & + !0 , , 0 0) && 0 6
, &)) .)// & 0 , 0)) .)// 6 7 !0 , &
+ ! , 0 @ , 0 0) 1 6 , 0 , 0
& 1 0 ! 1 6 & ,
< 0

\$) (!

) de l'OCDE et de l'UNESCO "\$)
) (%)) - ! "\$& ' ' *

Déclaration relative à la date d'effet / pour les échanges entre Autorités compétentes portant sur l'échange des

) 0? B % 2 , 0 + la B l'indt'écnthiaonng,er B , 0 0?
2 2 0 et que, pour être en mesure d'échar
& , en vertu d'edd'laatConvention concernant l'assist
matière fiscale de et epdre lqu' B metocole modifiant la Con
0, , E & E)F , 0?G " % 2 , 0
+ ! B signé une DéclaratiOn, d'adhésion/ à ? , ?
sur l'échange des décl*arEatFI AMCC@ays\$< par pAays

) 0? B " & ,? , ; 28(6), la Convention amendée s'
administrative couvrantB l'és période d'imposition
l'année qui suit celle durant laquelle la Convention
ou, en l'absence de période d'imposition, elle s'app
! & < " Ejanvier de l'année qui
laquelle la Convention amendée estAentrée en vigueur

Considérant que0 l'article , 0? B 0 1 @
convenir que la Convention amendée prendra effet po
portant sur des pédiodes d'& mpositA on ou

) B" 0) , 0?0 ! , l ,
une juridiction que pour ce qui concerne des périod
< 0 0 B) , 0? ?B " B "
juridictions émettrices pour lesquelles la Conventio
0, 1 < 0 0 B
d'imposition ou les obligations fiscaE panprer de l'ar
A

Reconnaissant qu'une Partie existante à la Convention
des renseignements 6 emevdrat uCode en'taroni)al@e @dée B et de l
concerne des périodes d'imposition ou des obligation
Convention amendée si les deux Parties déclarAnt s'en

Reconnaissant en ou@re ;qu'une , 0?
Partie existante des rensei gemenC@nventiohu@ch@ndéarÉ
pour ce qui concerne des périodes d'imposition? ou de
dans la Convention amendée si les deux Parties déclA
d'efAet

Confirmant que la capacité d0?une j@r@ndiv@ritun de l'traarts
la Convention amend@es tetredé el'pAMACes @ @positions de
? 0 0 0? 0 < 0 ? , B 2 & ! " B
périodes d'imposition &ou l 0 < 0 0 1B
! , A

J % 2 , 0 + !0B que la Convention amendée,s'applique
, 0l'AMACà Pp Assistance admilniAMACat PpR % 2 ,ye0 tu de
+ ! B @ ;) , 0? B & 0 0?
que soient les périodes d'imposition ou les obligati
! ,